

# GESTION

## Connaissances de gestion de base (accès à la profession)

### Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

### Objectifs et prolongements possibles

Sur le plan légal, la section a pour but de répondre aux exigences de la loi relative à la promotion de l'entreprise indépendante.

Sur le plan socioprofessionnel, la section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences de base dans le domaine de la création d'entreprise, de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion financière et commerciale, et de la législation nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle à titre d'indépendant.

*Titre délivré* : Certificat légal de « Connaissances de gestion de base » de niveau ESSQ

### Où ?

Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles  
Tél. : 071/46.99.49  
www.eicourcelles.be  
e-mail : eicourcelles@swing.be

### Par qui ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles  
Enseignement de promotion sociale

### Quand ?

Du : 01/09/11

Au : 26/01/12

### OU

Du : 05/09/11

Au : 25/01/12

### A quelle fréquence ?

1 ou 2 séances par semaine

### Durée ?

160 périodes

### Horaire ?

Les mardi et jeudi de 17h20 à 20h50

### OU

Les mardi et mercredi de 8h30 à 12h00

## **Programme ?**

Le programme des cours abordent différents thèmes :

- aspects comptables, financiers et fiscaux ;
- compétences entrepreneuriales ;
- création d'entreprise ;
- gestion commerciale ;
- législation ;
- plan d'entreprise

## **Organisation ?**

Cours collectifs

Nombre de places disponibles : 20

## **Procédure d'inscription ?**

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AWIPH pour les personnes reconnues par celle-ci

## **Sélection ?**

Néant

## **Conditions financières ?**

Droit d'inscription de 48,80 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AWIPH, les étudiants de moins de 18 ans.